



Séance du 30 octobre 2014 à 19 heures

Commune de Catus – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Jeudi trente octobre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Catus –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
7 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)
procuration de M. SINDOU Géraud (tit), Mme LASFARGUES
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme
LOOCK Martine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M.
BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme BONNET
Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA
Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COLIN Henri (tit), M.
DELPECH Bernard (tit), M. COUPY Daniel (tit) procuration de Mme
LAGARDE Geneviève (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit),
M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),
M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
M. PLANAVERGNE Jean-François (sup) procuration de Mme
VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
Mme VANBESIN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PONS Stéphane (sup),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
M. BESSEDE Arnaud (sup) procuration de Mme DESSERTAINE
Brigitte (tit),
M. CHATAIN Thierry (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit),
M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS

PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE AMENAGEMENT – Environnement

Objet : Convention de gestion piscicole

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 30 octobre 2014
Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur : Pascal QUENEZ
Service : Environnement

Objet : Convention de gestion piscicole

Mesdames, Messieurs,

La fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques a engagé depuis plusieurs années une campagne de promotion du tourisme de pêche par une valorisation piscicole des plans d'eau.

Cette action donne des résultats positifs puisque le département du Lot est aujourd'hui dans les dix premiers départements classés pour le tourisme de pêche.

Sur notre territoire, les lacs de la Vergne à Caillac et Vert à Catus, tous deux classés en 2ème catégorie piscicole, sont concernés par cette politique de promotion, et accueillent des pêcheurs tout au long de l'année.

La fédération propose, à l'image des années précédentes, une convention pour la gestion piscicole et la valorisation de l'activité halieutique de ces deux plans d'eau.

Dans ce cadre, le Grand Cahors s'engage à verser la somme de 2000 € pour chaque plan d'eau. Cette somme sera consacrée à l'alevinage des poissons blancs, carnassiers et truites.

La fédération s'engage par ailleurs en sus des actions de promotion en lien avec l'office de tourisme à participer à des actions pédagogiques de type école de pêche.

Elle apportera aussi son soutien logistique lors d'opérations nécessaires à la récupération des poissons lors d'opérations de vidange des plans d'eau.

Pour l'année 2014, le montant de la participation financière du Grand Cahors à cette politique de promotion du tourisme de pêche s'élève à 4000 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le montant de la participation financière ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

AR PREFECTURE

046-200023737-20141030-10_30_10_14-DE
Regu le 03/11/2014

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE